En moyenne, les producteurs se verront garantir leurs coûts à la production et ils seront en plus assurés d'un bénéfice raisonnable. La situation du marché libre et les systèmes actuels de commercialisation demeureront inchangés; quant aux importations, elles seront limitées. Fondamentalement, le programme visé à l'autosuffisance et les mises en marché actuelles répondent généralement à la demande. Les producteurs devront encore couvrir les pertes subies jusqu'à l'arrivée des versements complémentaires. Les modifications apportées aux contingents de vente pourront servir à agir sur l'offre afin de mieux l'équilibrer par rapport à la demande. La taille des troupeaux sera déterminée à l'avance à moins que pour répondre à la demande, il faille accroître ou diminuer le nombre de têtes de bétail.

a) Troupeaux de vaches de vingt-cinq à cent têtes

Certains producteurs devront engager des coûts supérieurs aux coûts moyens et tirer des profits inférieurs à ceux prévus par la formule de calcul. Par contre, d'autres pourront engager des coûts inférieurs aux coûts moyens et obtenir un rendement supérieur à celui prévu par la formule. Ce dernier groupe pourra avoir plus de difficultés à couvrir ses pertes jusqu'à ce qu'il reçoive les versements complémentaires puisque pour lui, le financement est plus difficile à obtenir. Les modifications apportées aux contingents de vente pourraient toucher ce groupe avec moins d'acuité si le troupeau moyen (26,5 vaches) en était exempté.